



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1^{ère} année mention Droit et mention Droit parcours Sciences Politiques pour l'année universitaire 2023/2024 :

Président

Tanguy Le MARC'HADOUR, Maître de Conférences

Vice-président

Fanny VASSEUR LAMBRY, Professeur des universités

Membres

Nicolas BUE, Professeur des Universités

Anne JENNEQUIN, Maître de Conférences

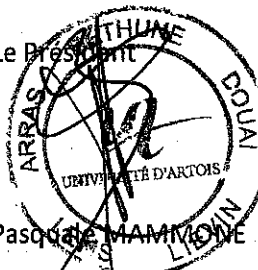
Hélène DUFFULER-VIALLE, Maître de Conférences

Dimitra PALLANTZA, Maître de Conférences

Elodie PELERIN, Enseignant contractuel

Article 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 12 janvier 2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr